



# Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • Novembre 2018/n°196

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 22 novembre 2018	pages 1 à 18	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	pages 19	■ Qualité de l'eau	page 21

## CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2018 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

**Appel : 33 présents.**

*Catherine NADO a donné pouvoir à Xavier BRUNSCHVICG. Thierry DIAI est absent excusé.*

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal** du **27 septembre 2018** est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **55 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la **délégation de pouvoirs** accordée par le **Conseil municipal** :

**Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :**

- Marché de maîtrise d'œuvre de conception, d'exécution et de réception d'un système de chauffage et de ventilation aux 3 Pierrots ;

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation ;

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald ;

- Lots n° 5 et n° 6 du marché de construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes (2 décisions) ;

- Modification 1 au lot n° 2 (gros-œuvre-fondation/doublage-faux plafonds) du marché de construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes ;

- Contrat pour l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;

- Déclaration d'infructuosité du lot n° 5 (éclairage – électricité) du marché de travaux de restauration du clos-couvert du chœur de l'église Saint-Clodoald.

### **Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (17 décisions) :**

- Location annuelle pour la fourniture et la livraison de matériels d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2018;
- Achat de prestations de pension complète pour des séjours de vacances (5 décisions);
- Location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le service de transport du Clodoald;
- Partenariat avec Montmartre Natation affiliée à la Fédération Française de sauvetage et de secourisme pour la réalisation de deux cycles de formations PSC1;
- Modification n° 2 à l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux;
- Modification n° 1 au lot n° 1 (produits chimiques d'entretien) de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien;
- Réalisation du diagnostic du parc automobile municipal;
- Examen complet des caractéristiques des pneumatiques des véhicules lourds du parc automobile municipal;
- Test des relais et points d'ancrages rehaussés sur le mur d'escalade;
- Avenant au contrat de maintenance du progiciel Orphée;
- Contrat de maintenance pour un logiciel;
- Abonnement à l'Europresse.com pour la médiathèque municipale;
- Déclaration sans suite du marché de numérisation et d'indexation des actes d'état-civil.

### **Urbanisme (1 décision) :**

Dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement d'un local sécurisé pour le stationnement des deux-roues motorisés au n° 5, rue d'Orléans.

### **Demandes de subventions (3 décisions) :**

- Région Île-de-France : Installation d'un chauffage et aménagement d'une ventilation dans le gymnase des Tourneroches;
- DRAC Île-de-France, au titre du Fonds régional d'acquisition des musées : acquisition du tableau « Portrait de Madame Hustin » d'Édouard Dantan;
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique : acquisition de trois fauteuils ergonomiques.

### **Finances communales (1 décision) :**

- Paiement de frais de déplacement pour la réalisatrice et le producteur d'un film lors d'une avant-première aux 3 Pierrots.

### **Affaires juridiques et domaniales (14 décisions) :**

- Avenant à la convention tripartite avec le collège Émile-Verhaeren et le Département des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition du gymnase départemental affecté au collège hors du temps scolaire;
- Bail civil de droit commun dans les bureaux de la Colline;
- Avenant n° 2 au lot 1 (responsabilité Civile) du marché de prestations de service en assurance;
- Contrat d'assurance annulation manifestation Noël au jardin aux Tourneroches du 19 décembre 2018;
- Partenariat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition de la scène des 3 Pierrots;
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un point de vente à l'intérieur et/ou sur le parvis des 3 Pierrots (2 décisions);
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public 33, quai Carnot;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à des associations (2 décisions);
- Attribution du tarif « invitations » aux 3 Pierrots (3 décisions);
- Convention d'occupation domaniale pour un logement 2, avenue des Villes Jumelées.

### **Manifestations municipales (9 décisions) :**

- Spectacle « Concert solo » samedi 13 octobre 2018 à la médiathèque municipale;
- Rencontre autour d'un auteur illustrateur d'ouvrages pour enfants le jeudi 29 novembre 2018 à la médiathèque municipale;
- Spectacle *Lotte au pays des rêves* à la crèche Clair de Lune le vendredi 14 décembre 2018;
- Spectacle *Les Manigances de Vanille* à la crèche La Farandole le mardi 18 décembre 2018;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots et au marché des Avelines (5 décisions).

### Régies municipales (2 décisions) :

- Avenant n° 3 à la régie de recettes Éducation ;
- Création d'une régie d'avances pour un séjour à La Turballe du 22 au 29 octobre 2018.

## COMMUNICATIONS

### DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Alors que nous tenons ce soir notre séance du Conseil municipal, le 101<sup>e</sup> congrès des Maires vient de se clôturer dans une ambiance de très grande tension entre l'État et les collectivités. Les maires contestent la baisse des dotations qui ne datent pas de mai 2017 et dénoncent avec force l'opération récente de recentralisation qui met en difficulté la libre administration des collectivités. Le 15 novembre dernier, le journal *Le Monde* a publié une enquête réalisée par le Centre de Recherches de Sciences PO, le CEVIPOF, annonçant que 50 % des maires ne souhaitent pas se représenter lors des prochaines échéances municipales. Cette enquête précise même que ce taux monte à 60 % pour ceux des maires sortants dont c'est le premier mandat. Cette enquête inédite a été menée auprès des 35 357 maires du pays. Pour mémoire, en 2014, 60 % des maires ont été réélus.

Ce constat est extrêmement alarmant car chacun doit être conscient de ce que représente la commune dans notre pays. C'est un bien commun qui remonte à l'Ancien Régime. En effet, historiquement, la commune française est l'héritière de la paroisse de l'Ancien Régime ou de la « communauté », nom donné à la paroisse fiscale.

Deux textes fondateurs consacrent les communes de France telles que nous les connaissons aujourd'hui : le décret de l'Assemblée nationale du 12 novembre 1789 et la loi du 14 décembre 1789. C'est dire si leur existence est étroitement liée à celle de nos concitoyens et à celle de la France. C'est la raison pour laquelle les Français y sont particulièrement attachés.

Une autre raison me semble essentielle : c'est le lien singulier qui se tisse entre un habitant et sa commune. Comme le disait Robert Park, sociologue américain qui a beaucoup travaillé sur ce sujet : « *La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit.* »

Pour toutes ces raisons, la désaffection des maires vis-à-vis du mandat qu'ils exercent est très préoc-

cupante pour le bon fonctionnement de notre démocratie, surtout depuis que le Parlement est privé de maires.

Pour notre Conseil municipal de ce soir, 16 délibérations sont à l'ordre du jour. Le point important est le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 qu'Eric SEYNAVE va vous présenter dans quelques instants.

Une nouvelle fois, chacun pourra constater les efforts constants de la majorité municipale pour une gestion rigoureuse des deniers publics. Mais gérer avec sérieux un budget n'a de sens que si cette gestion est au service de choix politiques clairs et assumés. Pour notre majorité nos choix politiques sont de trois ordres :

- Le maintien d'une qualité de service public de haut niveau ;
- La maîtrise de la fiscalité locale tant qu'elle relève encore du pouvoir du Conseil municipal ;
- L'investissement dans des projets ambitieux pour le rayonnement de Saint-Cloud.

Ces choix politiques poursuivent un objectif essentiel : améliorer la qualité de vie à Saint-Cloud.

C'est ce à quoi s'emploie quotidiennement la majorité municipale.

Je vous remercie pour votre attention. »

### **Dominique LEBRUN, Premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports**

■ **Travaux de requalification des rues de Buzenval et de La Redoute** : La dernière tranche de travaux concerne la partie comprise entre les rues Bucourt, René-Weill et le boulevard de la République. Cette portion sera fermée à la circulation entre le 26 novembre et le 5 décembre. Une information sera largement diffusée, notamment par tracts pour les riverains. La requalification devrait être achevée avant Noël.

■ **Réfection rue Jacoulet** : Des travaux de reprise de la couche de roulement sur la chaussée et de l'enrobé sur les trottoirs sont prévus au mois de décembre, entre la rue de Buzenval et l'avenue du Maréchal-Foch.

■ **Travaux de requalification du carrefour entre les rues Dailly, André-Chevillon et du Calvaire** : Le chantier évolue bien. La partie droite située le long de la crèche Clair de Lune est pratiquement achevée ; l'enrobé est posé sur cette portion

mercredi 28 novembre. Le flux de circulation est maintenu avant la fin des travaux envisagée en avril 2019 avec une sécurité améliorée.

■ **Espaces pour la dépose des sapins** : Jusqu'au 21 janvier 2019, les sapins pourront être déposés dans des espaces dédiés sur onze sites de la ville. Une collecte tous les lundis sera également mise en œuvre au cours de cette période. La Ville s'engage dans une nouvelle démarche de développement durable : les sapins seront déchiquetés pour être transformés en copeaux et compost qui seront utilisés dans les jardinières de la ville et distribués gracieusement aux Clodoaldiens qui le souhaitent.

■ **Arbres avenue Francis-Chaveton** : Fragilisés par des élagages trop sévères qui avaient favorisé la survenue de maladies, seize arbres de cette avenue vont être abattus en décembre. De nouveaux sujets à plus faible développement seront plantés (érables, merisiers, sorbiers) dès que les conditions climatiques le permettront.

■ **Verglas et gel sur les trottoirs** : Les premiers gels ont eu lieu mardi 20 novembre. La Ville ne peut traiter immédiatement les cent kilomètres de trottoirs. La responsabilité en incombe à chaque propriétaire Clodoaldien pour le trottoir longeant sa propriété. Cent bacs à sel et à sable ont été répartis dans les différents quartiers de la ville.

■ **Information sur les différentes collectes** : Une fiche récapitulante les jours de collecte au premier semestre 2019, en fonction de leur catégorie, sera distribuée en décembre dans toutes les boîtes aux lettres. L'information sera également diffusée sur le site Internet de la Ville.

#### **Eric SEYNAVE, maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique**

■ **Développement économique** : Les rencontres Saint-Cloud Entreprises 2018 ont eu lieu mardi 6 novembre en matinée dans la salle Bertrand-Tavernier des 3 Pierrots en présence d'une cinquantaine de chefs d'entreprises. La première partie était consacrée au bilan de la première année d'activité du service municipal. La seconde partie présentait l'intérêt de l'aménagement des locaux comme facteur d'innovation. Un certain nombre d'entreprises Clodoaldiennes ont ainsi pu témoigner de leur expérience rendant le sujet abordé passionnant. Cette réunion a été appréciée de l'ensemble des participants.

#### **Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce**

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché** : La procédure d'appel d'offres se poursuit. Le jury se réunit vendredi 7 décembre pour choisir trois candidats parmi un grand nombre de candidatures reçues. Ces trois candidats seront amenés à travailler sur le projet lui-même.

■ **Animations de Noël au marché des Avelines samedi 15 décembre de 9 h à 13 h** : Les enfants embarqueront dans leur monde imaginaire avec Les Colporteurs de fables. Un atelier de peinture sur tablettes : de chocolat sera proposé aux enfants. Des paniers gourmands seront à gagner pour les adultes.

■ **Animations de Noël au marché des Milons dimanche 16 décembre** : Les plus jeunes sont attendus entre 9h30 et 12h30 pour des tours à dos de poney offerts. Un atelier de peinture sur tablette de chocolat leur sera aussi proposé et des paniers gourmands seront aussi à gagner pour les adultes.

#### **Brigitte PINAULT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse**

##### **Éducation**

■ **Le Plan mercredi** proposé par la Ville a été validé par l'Éducation nationale. Il concerne l'organisation de la journée du mercredi, qui devient ainsi un temps périscolaire. Cela permet à la Ville d'assouplir les taux d'encadrement, d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et d'obtenir un financement de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce soutien financier prend la forme d'une bonification portant le financement de la CAF à 1 € de l'heure par enfant. Elle s'applique aux heures nouvelles développées sur le temps du mercredi à compter de la rentrée scolaire 2018 et concerne pour Saint-Cloud les enfants accueillis en matinée du mercredi.

■ **Élections de parents d'élèves** : Elles ont eu lieu vendredi 12 octobre. Il y a eu une moyenne de 48,60 % de votants (le plus fort taux est détenu par la maternelle Val d'or : 61,62 % de votants). Pour les trois fédérations nationales, l'UNAAPE arrive en tête avec 34,61 % suivie de la PEEP : 24,20 % et de la FCPE : 12,3 %. Il y a également la participation de trois associations de parents, indépendantes de toute fédération : l'APEF (asso-



ciation des parents d'élèves de la Fouilleuse) a recueilli 100 % des suffrages à l'école de la Fouilleuse, l'APEPM (l'association des parents d'élèves des écoles Pasteur et Montretout) a recueilli 54,39 % en maternelle et 39,48 % en élémentaire ; une nouvelle association, Les écoliers du Centre recueille 38,25 % en élémentaire.

■ **Effectifs scolaires** : Lors de la dernière réunion de l'Association des Maires du département réseau Éducation, madame Fis, directrice académique pour les Hauts-de-Seine, a fait part de son inquiétude face à la baisse importante des effectifs scolaires dans le primaire. Dans le département, une baisse de 1 000 élèves était anticipée : elle a été de 1 300 dont 1 000 en maternelle. De plus, aucune commune ne gagne d'élèves de façon significative. Par contre, les collèges et les lycées continuent à voir leur nombre d'élèves augmenter. Cette année, le département a été doté de 56,5 ETP d'enseignants remplaçants supplémentaires ; cela limite le risque des enseignants absents non remplacés.

■ **Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** : Un exercice national, piloté par les préfetures dans chaque département est prévu jeudi 29 novembre 2018. Il s'agit d'un exercice visant à confiner les élèves en vue d'une tempête. Ces exercices se font plusieurs fois par an (une fois au niveau national) afin de développer les automatismes de procédure et de palier d'éventuelles insuffisances logistiques. C'est aussi l'occasion pour les services de la Ville de tester leur capacité d'alerte en partenariat avec les écoles. D'autres types d'exercices sont prévus également au sein des écoles : évacuation incendie et attentats/intrusions.

■ **Les Projets d'action éducatifs** : Ils concernent une ou plusieurs classes et sont présentés chaque année par des enseignants volontaires ; le bénéfice pédagogique doit être reconnu par l'inspectrice de l'Éducation nationale. Ces projets sont ensuite présentés lors d'un Comité de la Caisse des Écoles qui les cofinance sur la base de critères pré-établis. Cette année, 23 projets y sont présentés le 27 novembre.

■ **Une grève des enseignants** a eu lieu lundi 12 novembre. Il y a eu seulement deux services minimum d'accueil à organiser à l'école Pasteur maternelle et à l'école Centre élémentaire.

■ **Les séjours de vacances** : Sont proposés : un séjour à Tamié du 29 décembre 2018 au 5 janvier

2019 pour les 6/12 ans avec au programme : ski alpin, raquettes, patinoire ou encore construction d'igloos. 50 places sont prévues, 6 sont encore disponibles. Des séjours du 23 février au 2 mars à Tamié et Masella et du 2 au 9 mars à Tamié. Les inscriptions débutent sur le site Internet de la Ville le 3 décembre et au Guichet unique à partir du 8 décembre.

#### **Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable**

Christine CHAZELLE rend hommage à **Stéphanie HAYASHI** qui a quitté les services de la Ville il y a quelques jours après avoir effectué un très bon travail dans l'élaboration de l'Agenda 21 à la présentation du Plan climat il y a deux mois à POLD. Elle la remercie vivement. Il est souhaité une pleine réussite à la personne qui lui succède début janvier.

#### **Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène**

■ **Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** : Elle s'est réunie au gymnase du collège Verhaeren et dans les studios de France Télévision, 48, quai Carnot. Les deux visites ont été suivies d'un avis favorable.

■ **Tavaux dans les bâtiments municipaux** : La toiture de l'église Saint-Clodoald est en cours de réfection. La charpente métallique des courts de tennis des Coteaux est achevée.

#### **Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture**

■ **Manifestations culturelles** : La manifestation Un artiste, un commerçant, organisée en partenariat avec l'association Saint-Cloud sourires et le service du Commerce, a débuté comme l'année précédente par une soirée le 16 novembre destinée aux vernissages simultanés ; les artistes et les commerçants participants à cette deuxième édition ont pu ainsi lier connaissance. Cette année, durant toute la manifestation jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, l'œuvre de chacun des artistes est accrochée dans l'espace d'exposition du Rectangle au Carré, permettant aux visiteurs de découvrir leur univers artistique et les incitant à les rencontrer dans les commerces.

■ **Les 3 Pierrots** : Il y a eu une fréquentation moyenne de 68 % sur les trois derniers spectacles

proposés. Le service de vente à distance des billets de cinéma devrait être ouvert au public le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il faut en remercier le service N.T.I.C de la Ville.

■ **Médiathèque** : La conférence *Flamboyant Second Empire* par l'historien Xavier Mauduit, présentée samedi 17 novembre a accueilli plus de 100 personnes. Semaine du livre jeunesse : Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, les visiteurs sont invités à venir découvrir l'exposition *Alice à la Madeti Party*. À cette date, la médiathèque célébrera ses 140 ans. Sont prévus un conte d'anniversaire suivi d'un goûter autour d'un gâteau événementiel rappelant l'univers d'Alice au pays des merveilles ainsi qu'une conférence : *Robert et Clara Schumann ou le génie en héritage* par Pierre Faraggi.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition *Vivent les collections!* 10 ans d'acquisition se poursuit jusqu'au dimanche 20 janvier. Elle a accueilli 3464 visiteurs et fait l'objet de nombreux articles dans la presse. Depuis son ouverture, ont été proposés au public trois conférences (dont celle du commissaire-priseur Guillaume Le Floc'h qui a connu un vif succès), deux concerts et une performance dansée. Une conférence est proposée samedi 24 novembre : *Les dépôts des collections nationales. L'exemple du musée d'Orsay*. Une visite guidée exceptionnelle est enfin prévue : *Le maire raconte le musée et présente ses coups de cœur*, par Éric Berdoati, samedi 1<sup>er</sup> décembre. À l'issue de cette visite, le maire dédicacera le livre *Du côté de Saint-Cloud, ville princière, royale et impériale*.

■ **Le Carré** : Depuis le 27 septembre, cet établissement culturel a accueilli plusieurs expositions dont *Si la légion d'honneur m'était contée*, organisée par la Société d'entraide des membres de la légion d'honneur qui a lieu du 4 au 15 décembre.

■ **Le Conservatoire** : La rentrée fut dynamique avec un taux d'inscription record. Le recrutement de nouveaux professeurs a encore amélioré l'offre pédagogique. Une série de concerts ont lieu début décembre : Nancy Houston vient dire et chanter son récit *Ultraviolet* avec Claude Barthelemy vendredi 7 décembre. Un concert du duo espagnol de guitaristes Arcadia est proposé dimanche 9 décembre. Enfin, samedi 15 décembre le violoniste Pablo Schatzmann, accompagné par un quintette de professeurs, présente à l'auditorium *Le Concert d'Ernest Chausson*.

■ **L'ECLA** : Depuis la rentrée des cours de langues en anglais, espagnol et français sont proposés

aux enfants, adolescents et adultes. Actuellement, 122 adhérents suivent ces cours. Du 16 novembre au 17 décembre, Clara Juliane Glauert, artiste germano-américaine présente un vaste ensemble d'œuvres, inspirées de l'enluminure médiévale, appartenant à la série *Apocalypse Médiatique*. Différentes animations en lien avec cette exposition sont proposées : une visite en famille samedi 24 novembre à 11h, des ateliers pour le jeune public les mercredis 21 et 28 novembre. L'ECLA vient d'être reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale. Désormais, les donateurs et membres qui souhaiteront soutenir ses actions pourront bénéficier d'une réduction d'impôt.

### Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

#### Sports

■ **École municipale des sports terrestres** : Le stage organisé durant les vacances de la Toussaint était complet. Il avait pour thème principal l'escalade incluant une sortie en fin de semaine à Fontainebleau.

■ **Le Cross du Figaro** : Il est organisé les 24 et 25 novembre au profit du Téléthon, dans le Domaine national de Saint-Cloud ; il réunit 8000 participants, avec l'appui de 109 entreprises partenaires et de 200 bénévoles. 100 dossards gratuits ont été gagnés sur le site de la Ville. Des agents municipaux participeront à la compétition.

#### Animation

■ **Prochaines animations** : Noël au jardin mercredi 19 décembre au jardin des Tourneroches, avec la participation des enfants des accueils de loisirs (matin pour les maternelles et après-midi pour les élémentaires). Cette nouvelle manifestation, avec la maison du Père Noël, les contes russes, le théâtre de guignol et un manège, sera ouverte au public de 17 h à 19 h. En janvier, les traditionnelles Galettes de quartier seront organisées. Les dates seront communiquées dans *Saint-Cloud Magazine*.

### Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **Centenaire du 11 novembre** : Près de 500 personnes se sont associées place Charles-de-Gaulle à l'hommage rendu aux 1 400 000 morts, 740 000 invalides, 3 000 000 de blessés et centaines de milliers de veuves et d'orphelins. Il

faut remercier de leur participation la Préparation Militaire Marine Colbert de Versailles, les officiers et les 34 marins présents; les 50 choristes de la chorale Cantabile et Céline MARTIN pour leur interprétation magistrale des hymnes européens et de la Marseillaise, les enseignants et les élèves des groupes scolaires du Centre, de Montretout; les membres du Conseil des Jeunes et de l'APAJ. Le déjeuner a réuni pour la première fois plus de 110 personnes.

■ **Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie** : Elle a lieu mercredi 5 décembre 2018 à 15h au Carré militaire du cimetière communal.

#### **Vincent JACQUET, maire-adjoint en charge de l'Environnement numérique**

■ **Le déploiement du Haut débit** : Comme il l'a été annoncé précédemment, le réseau horizontal est complet sur toute la ville. L'ensemble des immeubles de plus de douze logements sont raccordables au réseau câblé sous la seule condition que les copropriétés aient signé une convention avec Sequalum / Orange / Covage. Les maisons individuelles et les immeubles de moins de douze logements sont à raccorder à partir des 29 armoires de rue. En septembre, seulement trois armoires étaient activées. La société ORANGE s'est engagée à activer les 26 armoires restantes d'ici le début de l'année 2019, ce qui permettra la commercialisation. Un fiber truck sera mis en place au même moment, en présence des experts de cette société; une soirée fibre sera organisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. De plus, la société FREE commence aussi de son côté à commercialiser sur la ville.

#### **Mireille GUEZENEC, Conseiller municipal délégué aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse**

■ **Semaine bleue** : Elle a eu lieu du 9 au 13 octobre. L'exposition de photos sur le thème du Street art et la décoration florale au Carré ont nécessité un important investissement de nos seniors qu'il faut remercier ainsi que le maire et les élus qui ont soutenu cette semaine. Ont été présentés un zoom sur le séjour à Tamié, une rétrospective en photos des activités de l'année, un après-midi karaoké-danse, deux séances de cinéma. Cette année, les portes ouvertes étaient proposées pour la première fois à l'Espace d'ani-

mation des Coteaux le samedi matin permettant à de nombreux Clodoaldiens de se renseigner sur les activités proposées.

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Les activités se poursuivent : jeux de société, conférences informatique, gymnastique douce, arts plastiques avec initiation à la calligraphie chinoise, art floral, cercle de lecture, gymnastique cérébrale et reprise de l'atelier bien-être qui a toujours beaucoup de succès.

■ **Sorties des seniors à Saint-Cloud** : En partenariat avec le musée, visite de l'exposition Vivent les collections! et un atelier pastel. Les seniors ont participé à une conférence proposée par l'association Arts et Loisirs sur Dorothée Lange, photographe américaine. À la médiathèque, les seniors ont visité l'exposition Alice à la Madeti party : une folle partie de thé. Un bal a été organisé aux Heures Claires. Les promenades à pied sont une nouvelle sortie qui sera proposée régulièrement. La première a eu lieu autour de l'hippodrome.

■ **Sortie des seniors hors de Saint-Cloud** : La sortie annuelle a eu lieu à Fleury-la-Forêt avec visites du musée de la poupée et de l'abbaye royale de Mortemer, avec son musée des légendes.

#### **Anne COVO, Conseiller municipal délégué à la Petite enfance**

■ **Inauguration de la crèche Le Manège enchanté** : Elle a eu lieu jeudi 8 novembre à 18h. Les enfants et leurs parents sont très satisfaits de cette nouvelle structure.

■ **Fermeture des établissements de Petite enfance pour les vacances de Noël** : Ils fermeront le vendredi 21 décembre et rouvriront le mercredi 2 janvier au matin.

#### **Jean-Christophe PIERSON, Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat**

■ **Application Saint-Cloud Shopping** : Les commerçants de l'association Saint-Cloud Sourires, abonnés à cette application, ont organisé du vendredi 5 au samedi 20 octobre un tirage au sort permettant à leurs clients de remporter 20 e-chèques fidélité d'une valeur de 20 € chacun. Depuis cette opération, il y a désormais 703 Clodoaldiens inscrits (512 auparavant). Ce nouvel outil de communication est de plus en plus prisé des habitants qui sollicitent désormais leurs points ou dépensent leur e-chèque cadeau. Deux nouveaux commerçants sont adhérents à l'application.

■ **Forum du Commerce le jeudi 25 octobre au Carré** : De 11h à 16h, l'association de commerçants Saint-Cloud Sourires avait organisé au Carré, avec le soutien de la Ville, un forum. Plus d'une soixantaine de commerçants ont échangé avec les experts présents. L'opération est reconduite l'année prochaine avec un élargissement envisagé aux communes du Territoire POLD.

■ **Vie commerciale** : Le Noël de l'association des commerçants a lieu samedi 8 décembre 2018 sur le parvis de l'église Stella Matutina. Sont proposés de 14h à 19h une kermesse de Noël et de 19h à 23h une soirée raclette sous tente chauffée. Un après-midi festif du Centre/Village est proposé samedi 15 décembre de 14h30 à 17h30 sur le parvis de l'hôtel de ville avec des animations pour les enfants, en présence du Père Noël. Le maire et les élus seront présents, entre 15h et 16h, pour partager un chocolat chaud produit par la boutique Les Chocolatiers. Une savonnerie artisanale, inaugurée mardi 5 décembre en présence du maire, proposera ses produits au 10 ter, rue Coutureau où se situait une auto-école qui a fermé. La vente sur place et en ligne débute le 1<sup>er</sup> décembre.

**Sacha GAILLARD, Conseiller municipal délégué à la Politique du handicap**

Sacha GAILLARD tient, comme Christine CHAZELLE à rendre hommage à Stéphanie HAYASHI, dotée de grandes qualités humaines, qui, outre le Développement durable, avait également en charge le Handicap. Il lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles missions en Bretagne.

**Edith SAGROUN, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse**

■ **Conseil des Jeunes** : La première plénière de l'assemblée renouvelée s'est tenue dans la salle des mariages mercredi 17 octobre. Le maire est venu accueillir les nouveaux membres et remercier les anciens, présents aussi pour passer le relais avec beaucoup d'émotion. Quelques jours plus tard, les jeunes nouvellement nommés se sont rendus pendant trois jours au congrès de l'ANACEJ pour dialoguer et partager leurs idées avec 600 autres jeunes membres de conseils des jeunes de la France entière.

■ **Accueil Jeunes** : Il multiplie ses adhérents et développe ses activités notamment autour de l'aide aux devoirs pour les collégiens des classes

de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>; il va d'ailleurs proposer un programme de suivi pour les jeunes décrocheurs ainsi qu'une formation pour les délégués de classe des collèges autour des notions d'engagement et de responsabilité.

■ **Cérémonies du centenaire de la Grande Guerre** : Il faut remercier les collégiens et les élèves du primaire de notre ville ainsi que le corps enseignant pour leur implication et leur engagement dans cette commémoration. De nombreuses manifestations ont eu lieu sur trois jours pour se souvenir de notre histoire.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : Une commission a eu lieu jeudi 18 octobre. Deux bourses ont été accordées.

## DÉLIBÉRATIONS

Lundi 19 novembre, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des travaux. Les rapporteurs généraux de ces deux commissions, **Céline MARTIN pour les Finances** et **Nicolas PORTEIX pour les Travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 98 : Élection du secrétaire de séance.**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## FINANCES

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ **Délibération n° 99 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal 2018**

*L'admission en non-valeur de sommes devenues irrécouvrables se traduit, si elle est acceptée, par l'émission d'un mandat administratif venant apurer les titres de recettes émis pour différentes prestations. Elle ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du Comptable public n'éteignant pas la dette du redevable. Le Conseil municipal décide unanimement l'admission*



en non-valeur de produits irrécouvrables relevant des exercices 2011 à 2017 pour un montant total de 4 944,27 €.

■ **Délibération n° 100 : Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres**

*La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », s'appuie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour la région Capitale sur un double niveau de coopération intercommunale : la Métropole du Grand Paris (MGP) et les douze Établissements Publics Territoriaux (E.P.T.). Ces deux entités détiennent ainsi l'ensemble de la fiscalité économique. La Métropole du Grand Paris (MGP), établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, regroupe la Ville de Paris et les 130 communes des départements de la Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) - dont Saint-Cloud - ainsi que sept communes de la Grande Couronne.*

**Cet EPCI dispose des compétences suivantes : le développement et l'aménagement économique, social et culturel; la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie; l'aménagement de l'espace métropolitain; la politique locale de l'habitat.** Certaines compétences sont transférées en totalité (environnement), d'autres sont soumises à la définition de l'intérêt métropolitain (développement économique, aménagement, habitat). Le montant de l'attribution de compensation que la MGP verse à chacune des communes est calculé selon les transferts de charges réalisés. **Pour l'année 2017, les attributions de compensation des communes sont maintenues pour le seul volet « fiscalité ». L'attribution de compensation de la ville s'élève à 12 100 361 € répartie de la manière suivante : Attribution de compensation 2015 : 8 534 795 € et Dotation compensation (DCPS) : 3 565 566 €. Le Conseil municipal saisi, conformément à la loi, approuve unanimement le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la MGP tel que présenté.** Ce document a été établi au titre des compétences : Aménagement de l'espace métropolitain, développement et aménagement économique, social et culturel, lutte contre les nuisances sonores, lutte contre la pollution de l'air, soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, valorisation du patrimoine naturel, paysager et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017. **Le Conseil municipal approuve unanimement le montant d'attribution de compensation ajusté des transferts de charges tels que précisés au rapport 2018 de la CLECT.**

■ **Délibération n° 101 : Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019 - Débat**

*Le débat d'orientation budgétaire, première phase de la session budgétaire, doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il doit permettre comme chaque année au Conseil municipal de débattre sur les priorités retenues pour le Budget Primitif 2018. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce document donne connaissance des orientations budgétaires envisagées par la commune sur l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement; il prévoit des informations sur la dette et en matière de ressources humaines.*

## **LES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE**

### ■ **Le contexte national**

- Une économie en légère reprise avec des perspectives économiques meilleures en France et en Europe. La zone euro devrait bénéficier d'une croissance située autour de 1,7 %;
- Le budget 2019 de la France se base sur une inflation prévisionnelle de 1,7 % et sur une croissance estimée à 1,7 %. Ce budget a pour objectif de ramener le déficit public à 1,9 % (2,6 % en 2018) et de réduire la dette publique en impliquant l'ensemble des acteurs publics.

### ■ **La réforme territoriale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi NOTRe, prévoit un double niveau de coopération intercommunale : celui de la Métropole du Grand Paris (MGP) qui regroupe la ville de Paris et 130 communes et celui des douze Établissements publics territoriaux (EPT). La ville de Saint-Cloud est membre du territoire T4 appelé Paris Ouest La Défense (POLD), composé de dix autres communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes, Vaucresson; il compte une population totale de 568 139 habitants. Ces deux entités détiennent ainsi l'ensemble de la fiscalité économique.

En 2018, les onze communes ont poursuivi le travail de partenariat engagé permettant ainsi

d'adopter un pacte financier et fiscal équilibré tenant compte des situations particulières des communes.

### ■ Les conséquences locales

#### Le calendrier budgétaire :

La municipalité souhaite revenir au calendrier classique avec un vote du budget en décembre de l'année N-1. Ainsi, le budget 2018 a été adopté en février 2018 et le budget 2019 est présenté au Conseil municipal en décembre 2018. Compte-tenu de ce calendrier, le compte administratif 2018 ne pourra qu'être estimé et sera voté en mars 2019.

#### Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales :

##### Deux dispositions majeures impactent ce budget :

- La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'État;
- La poursuite de l'objectif de maîtrise des dépenses locales avec le mécanisme de contractualisation avec l'État.

##### Les flux financiers issus de la réforme territoriale :

La création de deux niveaux de coopération intercommunale a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers entre l'État, la commune et ces deux nouvelles entités.

##### \* en recettes : la commune perçoit :

- de l'État : la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB);
- de la MGP : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (AC).

##### \* en dépenses : la commune reverse à l'EPT :

- la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB);
- la dotation part salaire (fiscalité économique) dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

### LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

#### ■ L'équilibre général du budget à ce jour

Eric SEYNAVE souligne que, comme pour les budgets précédents, les évaluations relatives aux concours financiers de l'État (DGF), à la fiscalité et au niveau de péréquations ne sont pas connues. Le projet de budget présenté est donc construit, à ce stade, à partir des éléments contenus dans le projet de Loi de Finances 2018.

		Compte Administratif. 2017+	Compte Administratif. 2018+	Budget Primitif 2019*
Fonctionnement	Dépenses	54 747 000 €	56 400 000 €	57 350 000 €*
	Recettes	57 748 000 €	58 000 000 €	57 350 000 €*
Investissement	Dépenses	10 814 000 €	11 000 000 €	13 550 000 €
	Recettes	9 753 000 €	17 275 000 €	13 550 000 €

(+ hors opérations de renégociation de la dette).

\* Sont prévus en fonctionnement :

- en dépenses : 41 950 000 € pour les dépenses ville, 9 000 000 € de Fonds de Compensation des Charges Territoriales reversées au territoire Paris Ouest la Défense (POLD) et 6 400 000 € de péréquations (FSRIF et FPIC);

- en recettes : 43 060 000 € de recettes ville, 1 750 000 € de DGF, 12 094 000 € de dotation part salaire et de part communale garantie de fiscalité économique (AC) reversées par la Métropole, 446 000 € reversées par le territoire Paris Ouest la Défense (POLD).

#### ■ Les orientations 2019 en matière de recettes de fonctionnement

##### - Les produits des services : 4 325 000 €.

Les prévisions de recettes des services devraient augmenter par rapport aux crédits ouverts en 2018 en raison de :

- l'ouverture de deux établissements de Petite enfance (+100 000 €);

- la réforme du stationnement et la dépenalisation des amendes (+100 000 €);

- la poursuite de la bonne dynamique de recettes des équipements culturels et sportifs.

##### - Les recettes fiscales : 47 295 000 €.

- La fiscalité des ménages :

L'ensemble de la fiscalité des ménages est désormais dévolue aux communes. Pour mémoire, les taux de fiscalité de la commune et des anciens EPCI sont désormais additionnés.

	Taux communaux 2015	Taux EPCI 2015	Taux communaux 2016-2017-2018	Taux communaux 2019
TH	11,05 %	6,62 %	17,67 %	17,67 %
TF	13,26 %		13,26 %	13,26 %
TFNB	12,98 %	1,24 %	14,22 %	14,22 %

**Depuis 2018, deux dispositions nouvelles s'appliquent :**

- L'augmentation des bases de fiscalité s'effectuera en fonction du dernier taux d'inflation constaté (indice INSEE);
- La suppression de la Taxe d'habitation pour 80 % des redevables qui sera progressive : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017. D'après les services fiscaux, 3 100 foyers Clodoaldiens seraient concernés pour un montant inférieur à 600 000 €.

**- Les autres recettes fiscales :**

Attribution métropolitaine : Environ 12 100 000 € (montant constitué de l'ex-attribution de compensation versée par l'ex-Cœur de Seine et la compensation part salaire versée précédemment à

l'ex-Cœur de Seine), les droits de mutation : 3 700 000 € (environ 3 500 000 € réalisés en 2018), les redevances pour le stationnement qui augmentent en raison de son extension au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1 530 000 € (+290 000 €), la taxe sur l'électricité : 550 000 €.

**- Les dotations et participations : 4 815 000 €.**

- La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation reçue de l'État. Depuis l'année 2018, la baisse de la DGF n'est plus adossée à la contribution au titre du redressement des comptes publics. Cependant la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et des richesses des communes. Cela se traduit par l'application d'écêtements pour financer la hausse des dotations de péréquation. Il est retenu comme hypothèse une stabilité de la DGF.

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
5 145 000 €	4 635 000 €	3 722 000 €	2 790 000 €	2 040 000 €	2 000 000 €	1 760 000 €	1 750 000 €

- **Les autres recettes :** Augmentation prévisible des recettes du département dans le cadre du contrat de développement conclu avec lui (525 k€) et augmentation de la participation de la Caisse d'allocations familiales (environ 200 k€) sur le financement de la Petite enfance.

**■ Les orientations 2019 en matière de dépenses de fonctionnement**

La volonté politique de la municipalité reste la maîtrise au maximum des dépenses de fonctionnement de manière à conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre les investissements nécessaires.

**- Les charges de personnel : 22 000 000 €.**

Elles comprennent la masse salariale proprement dite (21 420 000 €), l'assurance du personnel (255 000 €), le recours à du personnel extérieur (130 000 €), la cotisation au CNAS (110 000 €) et la médecine du travail (85 000 €). La masse salariale comprend la stricte évolution réglementaire avec les avancements de grade et d'échelon; il y a aussi des créations de postes importantes dans le domaine de la sécurité et de l'enfance réalisées en 2018 (police municipale et établissements de petite enfance), la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel).

STRUCTURE DES EFFECTIFS	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Fonctionnaires et stagiaires	417	395	403	409	412
Agents non titulaires	44	41	40	55	65
Total	461	436	443	464	477

La répartition hommes/femmes au 15 septembre 2018 : 65,2 % de femmes et 34,8 % d'hommes.

Le temps de travail des agents a été fixé à 1 607 heures annuelles par le Conseil municipal en novembre 2001. Les modalités de réalisation des heures supplémentaires ont été formalisées dans un « règlement des heures supplémentaires » adopté par le Conseil municipal en décembre 2010. La même assemblée a adopté le « règlement relatif au compte épargne temps » en novembre 2011. Ces outils permettent une véritable lisibilité sur la durée effective du travail dans les services de la ville.

- **Les charges à caractère général : 12 280 000 €.**  
La prévision de dépenses liées à l'activité des services est en légère progression par rapport au compte administratif prévisionnel. Depuis 2013, la Ville a fortement réduit ces dépenses. L'effort est maintenu avec une stabilisation des dépenses pour permettre aux différentes activités d'offrir un service de qualité et faire face aux évolutions (petite enfance, police municipale, stationnement...).

- **Les autres charges de gestion courante : 13 575 000 €.**

\*Les subventions allouées aux associations : À périmètre identique, le budget est stable par rapport à l'année 2018, soit 2 720 000 €. **Eric SEYNAVE** souligne le travail des associations pour diminuer le recours à la subvention.

\*Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : Il constitue le reversement à POLD des sommes encaissées par la commune : la part de la TH de l'ex-Communauté d'agglomération Cœur de Seine et les compensations de fiscalité ainsi que la compensation de la part salaire. Cette contribution doit être ajustée avec les transferts de compétences et l'ajustement de la part de FPIC prise en charge par l'EPT. Le FFCT prévisionnel est de 9 millions d'euros (9,6 millions l'an passé).

\*Les péréquations : 6 400 000 €

**Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF 2019) : le produit national inchangé est fixé à 330 millions d'euros. Saint-Cloud a une contribution estimée de 3 198 159 €.**

**Le Fonds de Péréquation intercommunal et Communal (FPIC 2019) : le produit national est gelé à 1 milliard d'euros. Saint-Cloud a une contribution estimée de 3 186 936 €, identique à celle versée l'an passé.**

## ■ Les orientations 2019 en matière de dépenses d'investissement

Le budget a été fixé, dans un premier temps, à 13,5 millions d'euros. Il convient de distinguer les investissements courants (10 millions d'euros) et les dépenses permettant la réalisation de grands projets (Marché des Avelines et aménagement du secteur de « la Source »). Ce budget inclut les dépenses sur les bâtiments publics et l'espace public, les acquisitions foncières, le remboursement du capital de la dette (2 120 000 €), des dépenses d'équipement (1 500 000 €) et les subventions d'équipement (430 000 €).

- **Les bâtiments publics** : L'inscription de 6 800 000 € (3 700 000 € en 2018) permettra de réaliser les projets suivants : maîtrise d'œuvre et démolition de bâtiments pour le projet d'aménagement du marché des Avelines, études et maîtrise d'œuvre pour le secteur de La Source, rénovations diverses dans les écoles (circulations et classes); travaux divers : chauffage au gymnase des Tourneroches, chauffage et ventilation aux 3 Pierrots, résine sur les bassins et éclairage à la piscine, abords des tennis des Coteaux, locaux des archives municipales;

- **L'espace public** : L'inscription de 3 150 000 € permettra la poursuite de la réfection de l'éclairage public, la réhabilitation de la rue de Buzenval, la mise en synthétique du stade Martine-Tacconi, la rénovation poursuivie des squares et des infrastructures liées aux espaces verts;

- **Les acquisitions foncières** en 2019 se partagent entre les acquisitions foncières échelonnées, réalisées en 2015 et en 2018 (immeuble du 5 bis, rue d'Orléans et secteur foncier de La Source) pour un montant de 1 350 000 €; les acquisitions 2019 : la dernière prévue boulevard de la République pour le projet de marché des Avelines; une provision sur des parkings ainsi que des terrains sur la promenade de l'hippodrome pour un montant de 830 000 €;

- **La Ville poursuit également sa participation dans le financement du logement social avec un budget de 350 000 €**; elle se mobilise pour redynamiser le commerce local en exerçant son droit de préemption dans les secteurs déterminés. La participation au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris demeure inscrite dans le budget.

## ■ Les orientations 2019 en matière de recettes d'investissement



- **Les ressources propres** : le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est évalué à 650 000 € (dépenses d'investissement 2018); les subventions d'équipement : 380 000 € (contrat de développement avec le Conseil départemental, et amendes de police); les taxes d'urbanisme : 380 000 €;

- **Les cessions foncières** : en 2019, elles se partagent entre les acquisitions foncières réalisées en 2018 : les pavillons Villa Jean Chièze, une cession de bail emphytéotique au 38-40, boulevard de la République; les cessions 2019 : le centre marin de Saint-Brévin pour un montant de 400 000 € et une provision sur des parkings pour un montant de 100 000 €.

#### ■ La dette, l'autofinancement et l'amortissement

**La dette** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette est constitué de 21 emprunts avec un taux moyen de 2,38 % et une durée résiduelle moyenne estimée à neuf ans au 31 décembre 2018. Cet encours est de 31 977 582,11 €, soit 1 067 € par habitant (33 201 583,76 €, soit 1 107 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Cet encours est de 1 446 € par habitant au 31 décembre 2017 pour la moyenne des villes des Hauts-de-Seine. L'inscription d'emprunt est évaluée à 8,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. La contractualisation d'emprunts sur l'investissement courant ne devrait pas dépasser 1,5 à 2 millions d'euros.

**L'autofinancement** : Le virement à la section d'investissement est arrêté à ce jour à 100 000 €. Cependant, il sera revu au regard de l'équilibre général du budget.

**L'amortissement** permet de constater chaque année le montant de la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La prévision d'amortissement est inférieure à celle de 2018; elle se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de 1 650 000 € en 2018 (1 850 000 € en 2018).

**DÉBAT** : **Xavier BRUNSCHVIGG** regrette que ce rapport ne reflète pas des orientations politiques. Il s'agit selon lui d'un rapport comptable pour une gestion comptable sans priorités affichées, à l'exception de la fiscalité locale avec un slogan répété depuis des années : la stabilité fiscale. Cela n'explique pas une politique budgétaire. Il regrette l'absence d'éléments justifiant des augmentations des recettes liées aux équipements culturels et sportifs... Pourquoi stabiliser les impôts si par ailleurs on propose moins de services aux Clodoaldiens ou si on le leur fait payer

plus cher? Il craint par ailleurs que l'investissement, bien qu'étant en hausse en atteignant 13 millions d'euros en 2019, soit cependant insuffisant par rapport à l'état des chaussées et d'un certain nombre d'infrastructures et d'équipements. Il souhaiterait connaître les raisons de l'augmentation des frais de personnel et surtout leur ventilation, indépendamment des recrutements pour la Police municipale et des personnels repris en gestion directe dans les crèches. Il regrette la stabilité, mais à un niveau extrêmement faible, du budget subvention alloué aux associations alors même que la Ville délègue à ces associations une grande part de ses compétences. Il s'étonne enfin de la faiblesse des investissements dans le logement social, un des points noirs de la politique de la ville; il rappelle qu'en 2014, il y avait un peu plus de 800 000 € prévus et en 2012 1,100 M €. Avec la réforme sur la taxe d'habitation, il note qu'on perd une partie de notre souveraineté municipale pour décider et conduire une politique publique. Il rejoint sur ce point le maire dans son interpellation de l'État et sur le recours formé auprès du Conseil constitutionnel, avec pour fondement le principe de libre administration des communes.

**Éric BERDOATI** regrette que les textes réglementaires, respectés par la Ville, contraignent de plus en plus les élus municipaux dans la présentation des grandes orientations budgétaires, qui est donc technique et non politique. Il serait préférable d'expliquer aux Clodoaldiens ce vers quoi on s'engage. C'est d'ailleurs pour cela qu'à certaines questions posées, il ne peut y avoir de réponses dans le ROB. Le Conseil municipal vote chaque année des tarifs et, en dehors de la répercussion de l'inflation, ils n'ont pas augmenté. Ainsi, la fiscalité n'est pas maintenue pour faire payer plus cher le service. La complexité du statut de la Fonction publique ne permet pas de donner une grande lisibilité aux charges de personnel car chaque ville ne décide pas de sa nomenclature. La majorité est effectivement attachée au maintien de la fiscalité; d'ailleurs ces dernières années, il semble que les Français ne souhaitent pas ou ne veulent plus d'une augmentation. Quelle est la part de la libre administration des collectivités à partir du moment où l'une des sources principales, la taxe d'habitation, va disparaître des budgets municipaux? La compensation de l'État est une mise sous tutelle; c'est la nationalisation des collectivités. À partir du moment où une collectivité qui était libre de s'administrer en faisant des choix et en les assumant pour gérer son budget, soit par des mesures d'économie, soit par

l'augmentation de sa fiscalité, est désormais privée de cette liberté, elle est tout simplement privée de sa capacité d'action. Éric BERDOATI rappelle que la libre administration des collectivités est le principe constitutionnel qu'il a soutenu dans la procédure engagée contre l'État, conformément à l'article 72 de la Constitution. Si le principe est acté, sa définition n'en est pas donnée et les très nombreux recours sur ce point n'ont jamais abouti. C'est un problème de droit. Les péréquations et la baisse de la DGF qui frappent la commune représentent 24 % de ses ressources fiscales. La question posée au Conseil constitutionnel est : *À quelle hauteur estimez-vous qu'on est encore en capacité d'administrer librement une collectivité ?* Les élus nationaux et locaux avaient un principe clairement assumé qui était celui de la décentralisation, acté en 1982 avec des mécanismes de compensation bien établis. Ce principe est remis en cause par une vraie recentralisation. Bafouer les communes, qui sont les matrices de la démocratie, met en grande difficulté notre pays. Le Président de la République et le gouvernement doivent l'entendre. Les collectivités sont responsables à hauteur de 9 % de la dette publique et elles génèrent 70 % de l'investissement du pays. Un nouveau pacte républicain doit être redéfini entre les communes et l'État avec des moyens financiers différents de ceux des années 80. Les communes, gardiens de la République, doivent pouvoir continuer à prospérer, à développer des projets et à faire en sorte que la vie quotidienne des français soit encore de qualité.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2019**

## **ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS**

**Rapporteur : Dominique LEBRUN**

■ **Délibération n° 102 : Création d'un service de charge pour véhicules électriques sur le domaine public – Fixation des tarifs d'accès**

Pendant de nombreuses années, le développement du véhicule électrique a été bridé par le coût excessif et la masse des batteries et donc par l'autonomie insuffisante des véhicules. Des progrès importants ont été réalisés, particulièrement depuis 2010, sur la capacité massique des batteries au lithium. Dans le même temps, le prix de ces batteries a été divisé par quatre avec des perspectives d'évolution des prix qui rappellent celle des écrans plats. Les règles communautaires imposent aux constructeurs automobiles un

plafond d'émissions moyennes de 95 g de CO<sub>2</sub>/km à échéance 2021, qui les amène à investir massivement dans la mobilité électrique. La problématique du développement du véhicule électrique s'est ainsi déplacée de l'autonomie des véhicules à une infrastructure de recharge appropriée mise à disposition des usagers. **La Ville a fait le choix de développer sur son domaine public un réseau de bornes de charge accélérée (22 KVA), permettant la recharge des batteries en environ une heure. Un premier déploiement de sept bornes, munies chacune de deux prises, est prévu sur l'ensemble des quartiers de la ville.**

**Le Conseil municipal, unanime, approuve la création d'un service de charge pour véhicules électriques. Il fixe les tarifs de ce service comme suit :**

- **2 € indivisible pour la première heure comprise entre 7 h et 21 h ;**
- **0,08 € à la minute au-delà d'une heure de charge, toujours entre 7 h et 21 h.** Ce mode répond au souci de faire payer le service au plus près de la consommation réelle, de ne pas pénaliser un utilisateur qui aurait dépassé une heure de charge sans le vouloir, tout en étant dissuasif pour éviter les voitures ventouses ;
- **1 € indivisible par heure de charge entre 21 h et 7 h, avec un plafond maximum de 5 €.** Le Conseil municipal autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures d'exécution pour la mise en œuvre de ce service.

■ **Délibération n° 103 : Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux relative à la création d'une station de charge pour véhicules électriques sur le domaine public au niveau -2 du parking Desfossez**

La municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de création d'une station de charge pour les véhicules électriques municipaux dans le parking Desfossez, établissement recevant du public. Ces travaux comprennent la création d'une cloison pare-flamme pour isoler les places réservées aux véhicules électriques, la pose de trois blocs équipés de deux prises électriques et la mise en œuvre d'une coupure d'arrêt d'urgence au niveau -1 du parking. **Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation pour ces travaux ainsi que tous les documents y afférents.**

■ **Délibération n° 104 : Redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier, de**

## **ses dépendances, des parcs et jardins publics – revalorisation et adaptation du dispositif**

Le Conseil municipal du 19 novembre 2015 a instauré des redevances d'occupation privative du domaine public routier, avec ou sans emprise, liées aux travaux, aux chantiers et aux animations, de manière à ce que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics. Ces redevances ont été revalorisées et complétées par le Conseil municipal le 22 septembre 2016 pour une application effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient de revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les montants des redevances appliquées depuis cette date et de créer de nouveaux montants, correspondant à des situations existantes et non prévues jusqu'alors (installation provisoire de chantier, stationnement de véhicule de chantier sur place payante, redevance de réservation de stationnement). **Le Conseil municipal, unanime, fixe les montants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il décide que ces tarifs seront applicables aux installations nouvelles ainsi qu'aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

■ **Délibération n° 105 : Convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie**

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de prendre certaines précautions lors des travaux réalisés sur leur voirie, visant à protéger les travailleurs contre le risque d'exposition à l'amiante. Afin de respecter au mieux la réglementation, il a été considéré qu'il était dans l'intérêt de la Ville d'adhérer à un groupement de commandes ; le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, parmi lesquels figure la Ville de Saint-Cloud. **Le Conseil municipal, unanime, approuve la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie.** Il autorise le maire, ou l' élu délégué, à signer la convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

■ **Délibération n° 106 : Approbation d'un protocole transactionnel relatif au statut de l'avenue Eugénie**

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Eugénie et la Ville se sont rapprochés afin de trouver les termes d'un accord relatif à l'avenue Eugénie à Saint-Cloud. Un protocole transactionnel a été rédigé et prévoit : la reprise de la procédure de transfert dans le domaine public communal de la voie privée avenue Eugénie, en application de l'article L318-3 du Code de l'urbanisme ; la réalisation par la Ville, une fois devenue propriétaire de la voie, des travaux de remise en état ; le désistement complet d'instance et d'action de ce syndicat, une fois la procédure de transfert purgée de tous recours ; enfin, l'absence de frais ou d'indemnité découlant de la procédure de transfert d'office à la charge de la Ville. En outre, chacune des parties conserve à sa charge exclusive la totalité des frais qu'elle a engagés préalablement à la signature du protocole. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du protocole d'accord relatif au statut de l'avenue Eugénie.** Il autorise le maire à signer ce document avec le syndicat des copropriétaires Résidence Eugénie 3-5-7, avenue Eugénie.

## **SPORTS**

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 107 : Modification du règlement intérieur de la piscine municipale des Tourneroches à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018**

Le règlement intérieur de la piscine municipale a été approuvé par le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il est aujourd'hui nécessaire de le faire évoluer sur les conditions d'admission, l'hygiène et la tenue au bord des bassins ainsi que sur les interdictions. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur relatif à l'utilisation de la piscine municipale des Tourneroches, avec application au 1<sup>er</sup> décembre 2018.** Il autorise le maire, ou l' élu délégué, à signer le présent règlement.

■ **Délibération n° 108 : Fixation du tarif d'entrée de la piscine municipale des Tourneroches pour le personnel des entreprises de Saint-Cloud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'entrée de la piscine municipale des Tourneroches à 4,90 € pour le personnel des entreprises clodoaldiennes conventionnées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.** Il autorise le maire, ou l' élu délégué, à signer toute convention avec les entreprises bénéficiant de ce tarif. Cette nouvelle tarification aura



l'avantage d'augmenter la fréquentation de l'établissement tout en favorisant la pratique natatoire au sein des entreprises clodoaldiennes.

■ **Délibération n° 109 : Modification du règlement intérieur d'utilisation des terrains de tennis municipaux au 1<sup>er</sup> décembre 2018**

Ce règlement intérieur doit être complété pour permettre l'autorisation d'utiliser un lance-balle sur les terrains sous certaines conditions. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur relatif à l'utilisation des terrains de tennis municipaux, avec application au 1<sup>er</sup> décembre 2018.** Il autorise le maire, ou l' élu délégué, à signer le présent règlement.

## **PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE**

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

■ **Délibération n° 110 : Convention pour la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2018**

Conformément à la loi, la Ville participe aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Saint-Joseph, établissement privé du premier degré sous contrat d'association. Des conventions ont été conclues pour les périodes 2010-2012 et 2013-2015, puis en 2017 et en 2018. Une nouvelle convention est proposée au titre de l'année civile 2018. **Le Conseil municipal approuve la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2018. Le maire, ou l' élu délégué, sont autorisés à signer ce document avec le représentant désigné de l'association de gestion de l'établissement Saint-Joseph. Le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph est porté à 272 304,14 €.** (Le maire demande à Clémence Jomier de ne pas prendre part au vote)

■ **Délibération n° 111 : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X**

**Le Conseil municipal vote, pour l'année civile 2018, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X. Il est prévu, comme l'an passé, une allocation de 100 € par élève clodoaldien inscrit et une contribution aux frais de personnel de l'établissement.** (Votes contre : Pierre

CAZENEUVE et Morane SHEMTOV, abstentions de Xavier BRUNSCHVICG et Catherine NADO).

<b>ÉCOLE SAINT-PIE X</b>	<b>ANNÉE 2018</b>
Nombre d'élèves clodoaldiens	75
Part pour les élèves	7 500,00 €
Part frais de personnel	
(+1,1 % selon indice INSEE)	16 287,60 €
<b>Participation de la Ville</b>	<b>23 787,60 €</b>
Redevance d'affermage versée par le délégataire de la restauration scolaire au prorata du nombre de repas facturés	2 100,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 888,37 €</b>

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 112 : Création d'un emploi d'attaché territorial-webmaster, adjoint de la direction de la communication**

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un emploi de webmaster, adjoint à la direction de la Communication, sous l'autorité de la Directrice de communication, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet.** Il devra assurer un certain nombre de missions parmi lesquelles : administrer, modérer et actualiser les différents sites Internet de la Ville et le forum de discussion ; concevoir, réaliser et coordonner des projets multimédia et audiovisuels ainsi que des déclinaisons des supports papier édités par la Ville ; participer à la conception et à l'organisation des manifestations événementielles ; rédiger des articles sur les nouvelles technologies pour le *Saint-Cloud Magazine*. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il sera confié à un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. À l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent nommé devra justifier du titre ou du diplôme requis pour occuper cet emploi et accéder au grade d'attaché territorial. Il sera rémunéré sur la base du 3<sup>e</sup> échelon de ce grade et bénéficiera du régime indemnitaire y afférent.



■ **Délibération n° 113 : Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Modificatif n° 1 relatif aux catégories A et B de la filière culturelle**

La Ville a adopté par délibération du 1<sup>er</sup> février 2018 un nouveau régime indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents de la Ville et des cadres d'emplois (sauf la police municipale). L'ensemble des agents avait été préalablement concerté et informé du dispositif fin 2017, début 2018. Le comité technique a également été consulté les 9 et 25 janvier 2018. Cependant, il avait été précisé que tous les cadres d'emplois n'étaient pas concernés immédiatement, faute de publication des décrets d'application correspondant et qu'il serait nécessaire de la compléter au fil de la parution des textes réglementaires. Un nouvel arrêté ministériel adopté le 14 mai 2018 et publié au Journal officiel le 26 mai 2018 a prévu l'adhésion au RIFSEEP de nouveaux cadres d'emploi relevant de la filière culturelle. Il s'agit des grades suivants de la Fonction publique territoriale qui intéressent directement la Ville : attachés territoriaux de conservation du patrimoine ; bibliothécaires territoriaux et assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques. **Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, avec application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, les dispositions du nouveau régime indemnitaire aux agents de la Ville relevant des grades A et B de la filière culturelle. Il leur sera appliqué, comme pour l'ensemble des autres grades prévus dans la délibération du 1<sup>er</sup> février 2018, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire prenant en considération l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA).** L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche** (Question présentée par Xavier Brunschvicg)

### Logement

*Nous avons rédigé et diffusé à 10 000 exemplaires un tract spécifiquement dédié au logement social. Cette large diffusion a permis d'informer la population et de faire remonter des cas très intéressants. Une habitante nous a néanmoins remonté une information qui nous interpelle. Au 15 avenue de*

*Fouilleuse, à la limite de Suresnes, il y a une résidence de logements qui, au départ étaient sociaux, gérée par Klesia Immobilier. Il s'avère que 16 logements y sont vacants. Comment expliquer une telle vacance alors que 8 000 dossiers de demandes de logement social sont en attente à Saint-Cloud ? Quelle est la capacité d'intervention de la ville dans le logement social comme dans le logement privé ? Recensez-vous les logements vacants ? Pouvez-vous interroger les gestionnaires d'immeubles et leur demander des explications ? Par ailleurs, suite aux événements dramatiques qui se sont déroulés à Marseille avec l'effondrement de plusieurs immeubles qui ont entraîné la mort de 8 personnes, y a-t-il un registre des logements insalubres tenus à jour par la ville et quelles sont les actions entreprises pour y mettre fin ?*

**Thierry ARNAUD** tient à préciser que sur les 8 000 dossiers de logement sociaux à Saint-Cloud, il faut distinguer les 768 personnes qui ont déposé un dossier à la mairie - où chaque demandeur s'est fait connaître - des demandeurs de logements en Île-de-France qui ont inscrit Saint-Cloud comme commune de relogement parmi les huit villes possibles. Ce ne sont pas véritablement des personnes en attente de logement social sur la ville. Il y a 75 appartements au 15 avenue de Fouilleuse. L'immeuble est effectivement géré par Klesia Immobilier, société privée 12 logements sont vacants (et non 15) ; ce ne sont pas des logements sociaux et le propriétaire a souhaité les laisser vacants pour pouvoir les rénover ensemble. Deux logements devraient être rénovés d'ici la fin de l'année et les 10 autres devraient l'être en 2019. La Ville ne peut pas intervenir sur des logements privés qui sont vacants. Si ces logements posent problème, le maire peut néanmoins intervenir auprès du propriétaire (risque de squat...). Le taux de logements vacants est de 6,5 % à Saint-Cloud qui est un taux normal.

**Delphine RENAUDIN** indique que le service sécurité et hygiène est appelé à intervenir en cas de péril et d'insalubrité sur une maison ou un immeuble. Quand la solidité d'un immeuble ou de certains de ses éléments est compromise et de nature à mettre en danger les occupants, le maire prend un arrêté de péril. Il n'y a pas actuellement de logement ou d'immeuble frappé d'un arrêté de péril sur la commune. Un expert auprès du tribunal est nommé quand il y a un doute sur la nature du péril. En matière d'hygiène, lorsque les conditions, liées au bâti ou à une occupation normale du logement, ne sont pas requises, il y a insalubrité. Le maire peut prendre un arrêté d'insalubrité remé-

diable (c'est le cas d'un logement à Saint-Cloud dont les travaux seront effectués en 2019) ou irrémédiable quand il n'y a pas de moyens techniques d'y remédier. Ce sont toujours les locataires, voire des riverains, qui saisissent les services municipaux; le maire prend l'arrêté de péril ou d'insalubrité en conséquence. La Ville veille à suivre de très près les bâtiments communaux et ceux recevant du public sur la ville par le passage régulier des commissions de sécurité.

### **Moyens accordés aux associations**

*Nous nous félicitons tous de la vitalité de la vie associative à Saint-Cloud. Il n'en demeure pas moins que les moyens qui leurs sont accordés sont souvent insuffisants. Nous pensons notamment aux salles. La ville en manque cruellement pour permettre aux associations de se réunir et de mener à bien leurs activités. Il y a peu, une chorale se réunissait dans la salle des colonnes du musée des Avelines dont l'acoustique est catastrophique. Est-ce normal? Qu'envisagez-vous pour permettre aux associations de se réunir plus facilement?*

Éric BERDOATI répond qu'il est difficile de disposer d'espaces sur la ville pour les équipements et notamment pour les salles. Le prix élevé du foncier ne favorise pas les préemptions. L'ouverture du Carré a permis de disposer d'une grande salle supplémentaire, celle du Grand Livre mais la Ville ne dispose pas suffisamment de salles municipales, tant pour les associations que pour les activités municipales. Quand le secteur de la Source aura été défini et que le projet sera arrêté, une salle municipale au moins sera prévue.

### **Médaille de la famille française :**

**Delphine RENAUDIN** rappelle que la médaille de la famille fait l'objet d'une promotion par an. Elle est décernée essentiellement aux mères de famille qui ont élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a 16 ans ou plus. Le dossier est à retirer au service Petite enfance.

### **La séance est levée à 0 h 10**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 27 novembre 2018

Le maire



Éric BERDOATI



## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 30 octobre : 116 ter, rue des Tennerolles (création de mezzanines)
- 30 octobre : 20, avenue Duval-le-Camus (pose de panneaux solaires)
- 5 novembre : 5, avenue Pozzo di Borgo (changement de destination d'habitation)
- 13 novembre : 6, rue Dailly (ravalement de la façade sur cour)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ :**

- 16 novembre : 116, rue des Tennerolles (modification de l'extension de maison individuelle existante)

## ACTES ENREGISTRÉS DU 15 SEPTEMBRE AU 17 NOVEMBRE

### NAISSANCES

Clotilde Bourgal ■ Orso Angevin ■ Léonard Dubois ■ Élise Hainque ■ Diane Federspiel Auroy ■ Selina Ghete ■ Augustin Meyer ■ Younes Mebarek ■ Tristan Jomier ■ Hugo Joblin ■ Victoire Maudou ■ Antoine Lecoq ■ Pia Desjonquères ■ Racim Belhassena Mekkaoui ■ Emma André ■ Camélia Chine ■ Céleste Houot ■ Garance Ravise ■ Élixa Massoutier ■ Aline Tudal ■ Lucie Reculeau ■ Athéna de la Llarte ■ Lola Baruch ■ Valentin Franceschini ■ Henry Martin Vallas ■ Gabriel Ardjoum ■ Raphaël Sartafi ■ Sophia Bonneville ■ Lilian Ginestet ■ Hugo Malsert ■ Faustine Odier ■ Raphaël Malbé ■ Soizic du Pouget Avertis ■ Léon Rousseau ■ George Caingat ■ Olympe Lafage le Luduec ■ Adèle Senlis ■ Salma Chawki ■ Augustin de Hautecloque ■ Liuyuzhu Du ■ Rim Caty ■ Alexandre Gazagne ■ Alice Avesque ■ Édouard Geffroy ■ Olympe Vaujour ■ Victor Vekhoff ■ Élisabeth Weiler ■ Emmy Nathan ■ Charles Alzerat ■ Jasmine Erfad ■ Iris Musat ■ Victor Mortier ■ Gaspard Bouvier Sargsyan ■ Johanna Molema Agozo ■ Léonard Andrez Miliotis

### MARIAGES

Yulia Tymchuk & François Chalard ■ Nadège Ibanez Hernandez & Yoann Chavaudra ■ Marine Arnoul & Kevin Félix ■ Clémence Menez & Maël Massue ■ Camille le Pajolec & Antonin Tixier ■ Florence Rainsard & Philippe Ducos ■ Patricia de Jaeger & Johann Mainguy ■ Élodie Clark & Erwan Guillon ■ Mélissa Seraphim & Thomas Pellissier-Tanon ■ Valérie Saulnier & Etienne Pons ■ Faranak Hagi Gholamreza Zarabi & Mohammed Shahsavari ■ Maria Moukhika & Nicolas Louis Joseph ■ Elif Öztan & Jeffry Chevalier ■ Sandy de Oliveira Penela & Bruno de Araujo Mosca ■ Aïcha Bamba & Muhamed Ouattara ■ Sarah Laruelle & Nicolas Cheyrouze

### DÉCÈS

Mauricette Cauterman née Coquery (87 ans) ■ Philippe Lambert (89 ans) ■ Jacqueline Chandivert née Cottarel (88 ans) ■ Rollande Placet née Fauconnier (94 ans) ■ Pauline Chan (56 ans) ■ Hassine Fathallah (72 ans) ■ Jeannine Gordey née Gervois (88 ans) ■ Suzanne Jacq née Colin (93 ans) ■ Francine Martel née Poirier (90 ans) ■ Andrée Oursel née Quéret (88 ans) ■ André Dumerc (78 ans) ■ Jacques Monteils (89 ans) ■ Geneviève Blanchaer née Rouget (89 ans) ■ Dominique Aubry (71 ans) ■ Martine Fraissé née Bret (69 ans) ■ Martine Begard (68 ans) ■ Marcel Zygel (92 ans) ■ Anne Landre (90 ans) ■ Martine Chavanat née Ayme (69 ans) ■ Claude Kespi (88 ans) ■ Bernard Delalle (82 ans) ■ Jean Nowak (87 ans) ■ Elana Alexe née Ungureanu (92 ans) ■ Gisèle Annet née Hildgen (96 ans) ■ Roger Thibault (93 ans) ■ Françoise de Baric née Lena (80 ans) ■ Laurence Rézette née Strèque (96 ans) ■ Capucine Rousset (18 ans) ■ Yvette Bergeault née Chouanet (79 ans) ■ Josiane Brangier (71 ans) ■ Françoise Déhan née Robert (89 ans) ■ Gilbert Vigiollas (88 ans)





# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'OCTOBRE 2018 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,12	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,6	6,5 à 9*
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,5	-
Calcium	mg/l	57	-
Chlorure	mg/l	34,2	250*
Sulfates	mg/l	102,2	250*
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1*
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,8	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3) - Source : Tableau élaboré à partir des résultats de l'autocontrôle SEVESC en sortie d'usine.



## GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

**La turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

**Le pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

**Le magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ( $MgCO_3$ ) et de bicarbonates ( $Mg_2HCO_3$ ).

**Les chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ( $CaCl_2$ ), les ions chlorures ( $Cl^-$ ) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

**Les sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates ( $SO_4^{2-}$ ) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure ( $H_2S$ ), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

**L'ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium  $NH_4^+$ ) et non ionisées ( $NH_3$ ) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

**Les nitrites**, ( $NO_2^-$ ), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

**Les nitrates** ( $NO_3^-$ ) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.



**Les pesticides totaux.** La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

**La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH)** exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

**Le calcium** est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO<sub>2</sub>). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



**Directeur de la publication** : Éric Berdoati. **Rédaction** : Pascal Dupuy, Directeur Territorial.  
**Coordination** : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Novembre 2018.  
**Impression** : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.